

Conditions Générales de Vente - Hôtel de la Côte Fleurie**

55 avenue de la République 14800 Deauville

ARTICLE 1 : APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à la réservation effectuée par le Client. Toute réservation implique donc de la part du Client l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions.

ARTICLE 2 : ORGANISATION DE LA RESERVATION

Pour tous les Clients, les chambres réservées sont mises à disposition à partir de 15 heures le jour d'arrivée. Elles doivent être libérées au plus tard à 12 heures le jour du départ, tout dépassement de ce délai pouvant entraîner la facturation d'une nuitée supplémentaire.

1/ La réservation peut s'effectuer en direct à l'hôtel, par courrier, par e-mail ou par téléphone. Sauf dernière minute, ce mode de réservation fait l'objet d'une confirmation par mail par l'Hôtel. Si la réservation est effectuée sur les sites de nos partenaires, ou directement auprès d'un de nos partenaires, aucune confirmation de l'Hôtel n'est envoyée au client.

2/ Pour que la réservation soit définitive, réservation de dernière minute ou pas, le client doit obligatoirement fournir une garantie bancaire (numéro de Carte bancaire avec date de validité). Le fait de donner un numéro de carte bancaire engage le client envers l'hôtelier et implique son acceptation des conditions de vente.

L'Hôtel de la Côte Fleurie ** se réserve le droit d'effectuer une pré autorisation de la carte de crédit avant la date d'arrivée.

3/ Dans le cas d'une réservation effectuée par téléphone, mail ou sur le site internet de l'hôtel (www.hoteldelacotefleurie.com) pour lesquels le paiement ne peut s'effectuer en ligne, les coordonnées de la carte bancaire sont relevées par l'Hôtelier qui les conserve dans un lieu sécurisé et les détruit à l'issue du séjour du client.

Si la réservation est effectuée sur le site internet d'un de nos partenaires, l'Hôtelier récupère les coordonnées bancaires transmises par le Client sur le site.

L'Hôtelier s'engage à n'utiliser les coordonnées de la carte bancaire d'un client qu'en cas d'annulation comme spécifié dans l'Article 3 des présentes CGV ou pour effectuer une pré-autorisation de la carte correspondant au montant de la première nuit, avant l'arrivée du client ou encore pour se payer de la note d'hôtel si le client est parti avant l'heure minimale de check-out sans avoir effectué son règlement au préalable.

4/ Pour les sociétés, nous mettons en place des conventions avec possibilité de paiement différé par chèque ou virement bancaire.

ARTICLE 3 : ANNULATION

La facturation étant faite sur la base des prestations commandées pour la totalité du séjour, le Client est invité à prêter la plus grande attention aux conditions d'annulation définies ci-après.

1/ Sont considérés comme annulation : - Le changement de dates de la réservation, - Le défaut de paiement des acomptes contractuels, - L'avertissement oral ou écrit de la non-venue du Client pour

des raisons personnelles, - La non-venue du Client sans avertissement, - Le manquement aux règles de l'Hôtel.

2/ Tout séjour réservé ou commencé à l'Hôtel est dû en intégralité conformément à la réservation effectuée par le Client. Il ne sera opérée aucune réduction ou remise en cas de non-venue ou de départ anticipé, à l'initiative du Client, quel qu'en soit le motif.

3/ Concernant les réservations effectuées en direct à la réception, par téléphone ou sur l'un de nos sites partenaires (Booking.com, Expedia.fr, etc, à l'exception du site internet de l'hôtel), Le client pourra annuler gratuitement sa réservation jusqu'à 2 jours complets avant le jour d'arrivée. Le client devra verser le montant de la totalité du séjour s'il annule dans les 2 jours précédant le jour d'arrivée, et ce quel que soit le motif d'annulation (Par exemple, annulation gratuite possible jusqu'au mardi précédant à minuit pour une arrivée prévue le vendredi). Le montant des frais d'annulation seront prélevés sur la carte bancaire fournie en garantie lors de la réservation.

Ainsi,

- En cas de réservation avec garantie par carte bancaire, le délai d'annulation sans frais est de 2 jours complets avant le jour d'arrivée prévu (plus de 48 heures) (par exemple en cas d'arrivée le vendredi, l'annulation doit avoir lieu avant le mardi à minuit).
- En cas de réservation avec garantie par carte bancaire et d'annulation à moins de 2 jours complets avant le jour d'arrivée (moins de 48 heures), la totalité du séjour sera débitée. (Par exemple en cas d'arrivée le vendredi, si l'annulation intervient entre le mercredi 00h01 et le jour d'arrivée prévu).
- Dans le cas d'une réservation effectuée sur le site internet de l'hôtel (www.hoteldelacotefleurie.com), le client pourra annuler sa réservation sans frais jusqu'à 36 h avant le jour d'arrivée (par exemple pour une arrivée prévue le vendredi, le client pourra annuler sa réservation gratuitement jusqu'au mercredi 11h59).

4/ En cas de non-présentation du client à l'hôtel (no-show) et en l'absence d'annulation et du respect des CGV, le montant total du séjour sera prélevé à titre d'indemnité.

5/ Aucun remboursement n'est appliqué pour un départ de l'établissement du fait du client d'une manière anticipé. La totalité du séjour est prélevée.

ARTICLE 4 : DELOGEMENT

En cas de non-disponibilité de l'établissement, en cas de force majeure, de problème technique dans l'Hôtel ou pour toute autre raison, celui-ci se réserve la possibilité de faire héberger totalement ou partiellement les Clients dans un Hôtel de catégorie équivalente pour des prestations de même nature. L'Hôtel ne pourra être recherché en paiement d'une quelconque indemnité complémentaire.

ARTICLE 5 : PRIX

Les tarifs sont exprimés en Euros. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur le jour de la réalisation de la réservation. Les tarifs sont majorés de la taxe de séjour. Ils peuvent être modifiés en cas de changement législatif et/ou réglementaire susceptibles d'entraîner des variations de prix tels que : modification du taux de TVA applicable, instauration de nouvelles taxes, etc. Le taux de TVA appliqué est le taux en vigueur à la date de facturation. En tout état de cause, si la réservation s'avérait inférieure d'au moins 10% à la réservation initiale, le Client pourrait se voir attribuer de nouveaux tarifs en raison des prestations minorées.

CONDITIONS TARIF FLEXIBLE : Le client pourra annuler gratuitement sa réservation jusqu'à 2 jours complets avant le jour d'arrivée. Le client devra verser le montant de la totalité du séjour s'il annule dans les 2 jours précédant l'arrivée, et ce quel que soit le motif d'annulation (Par exemple, annulation gratuite possible jusqu'au mardi précédant à minuit pour une arrivée prévue le vendredi).

CONDITIONS TARIF NON REMBOURSABLE : La réservation effectuée n'est ni annulable, ni remboursable, ni modifiable, ni cessible, quels que soient les événements ou circonstances. Le montant total de la réservation sera prélevé par l'établissement avant l'arrivée du client. Aucune modification de date de séjour ni aucun remboursement ne pourra être effectué.

TAXE DE SÉJOUR : La taxe de séjour dont le montant est défini par la Commune n'est pas comprise dans le tarif affiché payable au moment du départ (0,90 € par personne majeure et par nuit).

ARTICLE 6 : MODALITES DE REGLEMENT

L'établissement ne demande pas de prépaiement, le règlement devra s'effectuer à l'hôtel au plus tard au moment du départ.

Le paiement du séjour devra être effectué au plus tard le jour du départ. Les espèces, les cartes bancaires sont acceptées. De même, les chèques vacances ANCV sont acceptés uniquement pour les réservations effectuées directement par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'hôtel (www.hoteldelacotefleurie.com), à l'exclusion des réservations effectuées sur les sites partenaires (Booking.com, Expedia.fr, etc. liste non exhaustive).

Tous les extras (téléphone, boissons, petits déjeuners...) doivent être réglés sur place avant le départ.

Le petit-déjeuner est en supplément à 9 €/jour/personne.

Le wifi est gratuit et illimité dans l'établissement.

A défaut de règlement de ces prestations, ces sommes seront directement débitées.

ARTICLE 7 : TRANSPORT

Il est précisé que l'Hôtel n'assure aucune prestation liée au transport. Il ne pourra donc en aucun cas être tenu responsable des problèmes liés au transport des Clients (retard, annulation, etc.).

ARTICLE 8 : MANQUEMENTS, DÉGRADATIONS PAR LE CLIENT

Le Client accepte et s'engage à utiliser la chambre en bon père de famille. Aussi tout comportement contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public amènera l'Hôtelier à demander au Client de quitter l'établissement sans aucune indemnité et/ou sans aucun remboursement si un règlement a déjà été effectué.

Personne supplémentaire : Le Client s'engage à ne pas amener de personnes supplémentaires sans l'autorisation expresse de l'Hôtelier, et à ne pas sous-louer le logement. Dans les cas contraire, l'Hôtelier s'autorise à refuser la location de la chambre.

ARTICLE 9 : ASSURANCE-DETERIORATION-CASSE-VOL

Le Client certifie avoir souscrit une assurance en responsabilité civile en vue de couvrir tout dégât qui serait causé dans l'établissement durant la période de son séjour. Le Client doit assurer la garde des biens et matériels apportés par lui-même. Il est notamment invité à souscrire une assurance spécifique en cas de présence de gros matériels ou de biens de valeur dans la mesure où la responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée en cas de détérioration ou de vol desdits biens. Le Client est responsable de l'ensemble des dommages causés par lui-même et s'engage, en cas de dégradation des lieux mis à disposition, à supporter les coûts de remise en état de ces lieux. En aucun cas l'établissement ne pourra être tenu responsable des dommages de quelque nature que ce soit, en particulier l'incendie ou les vols, susceptibles d'atteindre les objets ou matériels déposés par le Client à l'occasion de l'hébergement. De même, tout colis, paquet, etc. livré à l'hôtel avant et pendant l'hébergement pourra être réceptionné par l'hôtel mais en aucun cas ce dernier ne pourra être responsable de tout incident, toute détérioration, nombre de colis incorrect, colis abîmé, tout problème de livraison. Le Client s'engage en cas de problème à s'adresser directement auprès du fournisseur ou du transporteur. Le Client et ses assureurs renoncent à tous recours contre l'hôtel, son personnel et ses assureurs du fait de tous préjudices directs ou indirects résultant de la destruction totale ou partielle de tous matériels, objets mobiliers, aménagements, valeurs quelconques, marchandises, ainsi que la privation ou le trouble de jouissance des locaux.

ARTICLE 10 : ANIMAUX

Les animaux ne sont pas admis dans l'hôtel. Tout Client qui se présenterait accompagné d'un animal se verra refuser l'accès à l'hôtel et les conditions d'annulation de l'article 3 lui seront appliquées.

ARTICLE 11 : TABAC :

Il est rigoureusement interdit de fumer dans l'hôtel conformément à la loi du 2 janvier 2008.

ARTICLE 12 : ACCESSIBILITE - Accueil des personnes à mobilité réduite

L'hôtel de la Côte Fleurie n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. L'établissement dispose d'une dérogation préfectorale du fait des contraintes architecturales propres au bâtiment.

ARTICLE 13 : RESPONSABILITE

La responsabilité de l'Hôtel ne pourra être recherchée en cas d'évolution de la structure de quelque nature que ce soit : cession d'établissement, fermeture d'établissement... Les photos présentées sur le site internet ne sont pas contractuelles. Même si tous les meilleurs efforts sont faits pour que les photographies, représentations graphiques et les textes reproduits pour illustrer l'Hôtel présenté donnent un aperçu aussi exact que possible des prestations d'hébergement proposées, des variations peuvent intervenir, notamment en raison du changement de mobilier ou de rénovations éventuelles. Le Client ne peut prétendre à aucune réclamation de ce fait. L'Hôtel n'encourra aucune responsabilité pour tous les dommages indirects du fait des présentes, notamment perte d'exploitation, fait du tiers, fait du Client ou fait de ses partenaires.

ARTICLE 14 : FORCE MAJEURE

L'hôtel sera déchargé de toutes obligations au cas où un événement de force majeure, ou de cas fortuit, surviendrait (grève, incendie, dégât des eaux).

Les obligations contenues aux présentes ne seront pas applicables ou seront suspendues si leur exécution est devenue impossible en raison d'un cas de force majeure tels que notamment : acte de puissance publique, hostilités, guerre, catastrophe naturelle, incendie, inondation, grèves sans préavis... Les parties devront mettre en œuvre tous leurs efforts pour prévenir ou réduire les effets d'une inexécution du contrat causée par un événement de force majeure ; la partie désirant invoquer un événement de force majeure devra notifier immédiatement à l'autre partie le commencement et la fin de cet événement, sans quoi elle ne pourra être déchargée de sa responsabilité.

ARTICLE 15 : MODIFICATION Les présentes CGV peuvent être modifiées à tout moment. Dans ce cas, l'Hôtel transmettra les modifications au Client avant le début des prestations. Dès lors, la nouvelle version des CGV s'appliquera aux relations entre les parties.

ARTICLE 16 : NULLITE PARTIELLE La nullité d'un ou plusieurs articles des présentes CGV n'entraînera pas la nullité de l'ensemble de celles-ci. Toutes les autres stipulations des présentes resteront applicables et produiront tous leurs effets.

ARTICLE 17 : RECLAMATIONS ET LITIGES En cas de contestation, réclamation ou désaccord sur une partie de la facture, le Client s'oblige à payer sans retard la partie non contestée et à indiquer par écrit à l'établissement concerné, le motif et le montant de la contestation, dans un délai de 7 jours à compter de la date de la fin de l'hébergement. Passé ce délai, la prestation et la facturation sont considérées comme acceptées et ne peuvent donner lieu à réclamation ultérieure de la part du Client. En cas de litige, et faute d'accord amiable, les tribunaux compétents seront ceux du lieu du siège social de la société exploitant l'établissement.

ARTICLE 18 : LOI APPLICABLE La loi applicable est la loi française.

ARTICLE 19 : ELECTION DE DOMICILE Toutes les communications écrites entre les parties (courriers, notifications, mail...) doivent être envoyées pour l'Hôtel à son adresse postale ou électronique, et pour le Client à l'adresse postale ou électronique indiquées dans la réservation.